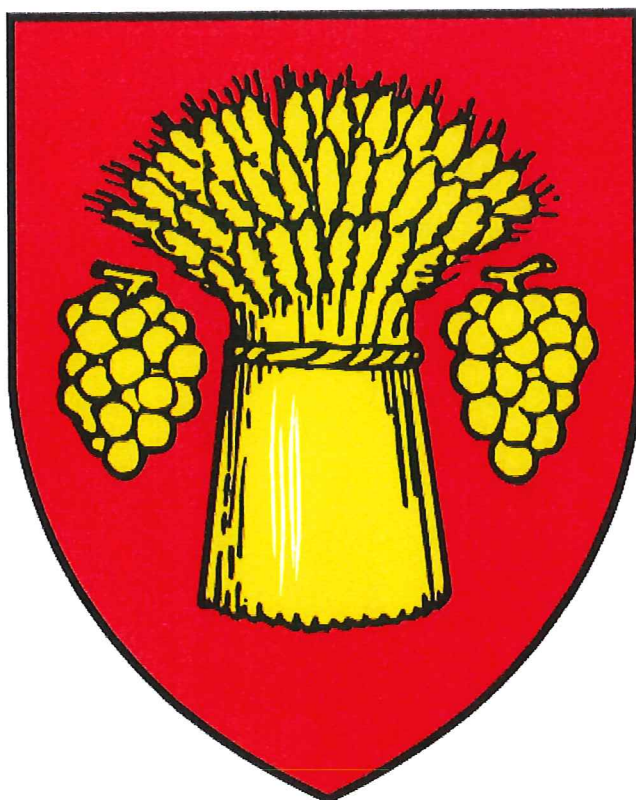


**Commune de Vich, Procès-verbal No 1, 2016/2021**  
**de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL**  
**du 4 octobre 2016**  
**tenue à la Salle communale à 20h00**



## ➤ TABLE DES MATIERES

▪ Préambule à la séance .....	2
➤ Assermentations .....	2
➤ Appel nominal.....	2
▪ Procès-verbal de la séance.....	2
➤ Communications du bureau.....	2
➤ Adoption du procès-verbal du 21.06.2016.....	2
➤ Communications de la Municipalité .....	2
➤ Rappel de certaines règles de fonctionnement de la séance.....	2
➤ Adoption de l'ordre du jour proposé.....	2
1. Préavis N°8/2015-2016 – Adaptation de la rétribution du bureau du Conseil Général, des commissions du Conseil Général et du Conseil Général pour la législature 2016-2021. ...	3
2. Préavis N°1/2016-2017 – Autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021. ....	3
3. Préavis N°2/2016-2017 – Autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières pour la législature 2016-2021.....	3
4. Préavis N°3/2016-2017 - Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021.....	4
5. Présentation du programme de législature et du plan des investissements 2016-2021.....	4
6. Préavis N°4/2016-2017 - Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021.....	6
7. Préavis N°5/2016-2017 - Arrêté d'imposition pour l'année 2017.....	7
8. Nomination d'une commission de recours en matière d'impôts et de taxes communales..	7
9. Nomination d'une commission des bâtiments. ....	7
10. Nomination d'une commission des eaux. ....	7
11. Nomination d'une commission des routes. ....	7
12. Nomination d'une commission parc, place de sport et cimetière. ....	8
13. Nomination de deux membres supplémentaires à la commission de gestion. ....	8
14. Liste des préavis pour la séance suivante.....	8
15. Divers et propositions individuelles.....	8
a. Destination des jetons de présence de la législature 2011-2016 .....	8
b. Divers et propositions individuelles.....	9
➤ Contre-appel.....	9
➤ Clôture de la séance. ....	9

## ▪ PRÉAMBULE A LA SÉANCE

Le **Président**, Monsieur **Charles de MESTRAL**, salue l'Assemblée et la Municipalité ainsi que Monsieur **Jean-Claude BALTZINGER**, éditeur du Vichfait, pour ce premier Conseil de la législature 2016-2021.

### ➤ ASSERMENTATIONS

L'assemblée a été priée de se lever pour l'assermentation. Après la lecture du serment, les citoyens éligibles et désireux de devenir conseillers généraux ont été priés de lever la main droite et de répondre à l'appel de leur nom « Je le promets » :

Madame **Josée LEUPIN**, Madame **Marlis FROEHLICH**, Monsieur **Bernard HORNUNG**, Monsieur **Stéphane BOUCHER**, Madame **Carol SCHOLBERG**, Madame **Sonja FINDERS**, Madame **Belinda SCHAEER** et Madame **Heike GOWAL** sont donc devenus conseillers généraux.

### ➤ APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec 35 membres présents sur 50, le quorum est atteint. Le **Président** ouvre la séance.

## ▪ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

### ➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** rappelle qu'il faut un cinquième des membres, soit 7 conseillers généraux (1/5 de 35) pour prendre certaines décisions, selon le nouveau règlement du Conseil Général. Par exemple, si une personne demande un vote à bulletin secret, il faut qu'il soit appuyé par 6 conseillers pour que cette décision puisse être prise.

### ➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21.06.2016

*Le procès-verbal est accepté à forte majorité, 8 abstentions, selon le décompte des deux scrutatrices.*

### ➤ COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur **Michel BURNAND** passe la parole à Monsieur **Richard STOECKLIN**. Ce dernier explique qu'à la déchetterie s'effectue un petit sondage par un étudiant, pour avoir l'avis des habitants de Vich, sur l'horaire d'ouverture de la déchetterie.

### ➤ RAPPEL DE CERTAINES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA SÉANCE

Le **Président** indique que Madame **Bluette SCHENK** étant la doyenne est dispensée de se lever pour prendre la parole.

### ➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

*L'ordre du jour est accepté à forte majorité.*



## 1. PRÉAVIS N°8/2015-2016 – ADAPTATION DE LA RÉTRIBUTION DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL, DES COMMISSIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021.

Le **Président** rappelle que l'intention était que ce préavis soit discuté et voté en juin dernier, mais qu'il avait été repoussé pour cette séance, au dernier moment. Monsieur **Roger BRAND**, président sortant, explique que le montant proposé pour les vacations du bureau est différent de celui de la Municipalité. Il pense que les deux montants devraient être soumis au vote. Il note que la rétribution des heures de la Municipalité est déjà votée à 45 CHF de l'heure. Monsieur **Jean-Pierre SUTTER** demande que le préavis soit lu devant l'assemblée pour que les nouveaux membres assermentés de ce soir puissent prendre connaissance de celui-ci. Le **Président** nous donne lecture du préavis n°8/2015-2016. Le rapporteur Monsieur **Michaël SCHLEGEL** donne lecture du rapport de la commission des finances. La commission des finances propose l'amendement suivant : « *de modifier le tarif horaire des vacations pour le Président, la secrétaire, les scrutatrices et scrutatrices suppléantes, le Vice-Président et les membres des commissions soit augmenté de 40 CHF à 45 CHF pour la nouvelle législature ayant commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2016.* » « *Que l'ajustement sera rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2016* ». La commission recommande d'accepter le préavis n°8/2015-2016, tel qu'amendé.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucun commentaire. Nous passons au vote.

*L'amendement est accepté à forte majorité, 2 contre, 2 abstentions.  
Le Préavis n°8/2015-2016 est accepté tel qu'amendé, 2 abstentions.*

## 2. PRÉAVIS N°1/2016-2017 – AUTORISATION GÉNÉRALE DE PLAIDER POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021.

Le **Président** donne la parole au **Syndic** pour introduire ce préavis. Ce dernier explique que le droit de plaider est important. Le plus souvent se sont des problèmes dans le domaine des constructions. Ce préavis donnerait la possibilité de réagir immédiatement, sans passer devant le Conseil Général. Monsieur **Michel PEIRIS** donne lecture du rapport de la commission de gestion. La commission de gestion recommande d'accepter le préavis n°1/2016-2017.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucun commentaire. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°1/2016-2017 est adopté à forte majorité, 1 abstention.*

## 3. PRÉAVIS N°2/2016-2017 – AUTORISATION GÉNÉRALE DE STATUER SUR L'ACQUISITION ET L'ALIÉNATION D'IMMEUBLES, DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET D' ACTIONS OU PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021.

Le **Président** donne la parole au **Syndic**. Ce dernier nous explique qu'il s'agit le plus souvent de questions de constructions, de servitudes, d'affectation et d'échanges de terrain et que, dans ces cas-là, il est parfois nécessaire d'agir vite sans avoir le temps de passer devant le Conseil Général. Le rapporteur Monsieur **Michel PEIRIS** donne lecture du rapport pour la commission de gestion. La commission de gestion recommande d'accepter le préavis n°2/2016-2017.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucun commentaire. Nous passons au vote.

*Le préavis n°2/2016-2017 est accepté à forte majorité.*

#### 4. PRÉAVIS N°3/2016-2017 - AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021.

Le **Président** demande l'introduction de ce préavis au **Syndic**. Puis le **Président** explique que la Municipalité a demandé aux 2 commissions COGEST et COFIN de statuer sur ce préavis. Le rapporteur Monsieur **Michel PEIRIS** donne lecture du rapport de la commission de gestion. La commission recommande d'approuver le préavis n°3/2016-2017. Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Mark TRITTEN**. La commission des finances recommande d'approuver le préavis n°3/2016-2017, mais propose l'amendement suivant : « d'octroyer à la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement des autorités communales, l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de 30'000 CHF par cas et au maximum de 60'000 CHF par année, à moins que l'un des montants n'ait fait l'objet d'une demande de crédit rétroactive. » « Que l'engagement de la deuxième tranche de 30'000 CHF fera l'objet d'une consultation au préalable de la commissions des finances. »

Le **Président** précise que la Municipalité, devra avoir un dialogue et consulter les commissions, mais ne sera pas obligée de suivre leurs recommandations. Il explique un 2<sup>ème</sup> élément : Si la Municipalité fait usage de ce droit en utilisant cet argent, elle doit revenir devant le Conseil Général. Les dépenses sur le sujet feront un préavis rétroactif et les compteurs seront remis à zéro, c'est-à-dire qu'il y aura à nouveau pour la fin de l'année 2 x 30'000 CHF. Il y aura néanmoins une notion de contrôle pour le conseil dans la mesure où il pourrait peut-être refuser le énième préavis rétroactif. Le **Président** propose de voter qu'une seule fois sur le préavis amendé. Monsieur **Jean-Pierre SUTTER** intervient et explique qu'il n'y a que la Municipalité qui peut modifier ce préavis, donc il faut voter l'amendement, puis le préavis.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucun commentaire. Nous passons au vote.

*L'amendement est accepté à une grande majorité, 1 contre, 2 abstentions  
Le Préavis n°3/2016-2017 est accepté tel qu'amendé, à forte majorité.*

#### 5. PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE ET DU PLAN DES INVESTISSEMENTS 2016-2021.

Le **Syndic** introduit le programme de la législature. Pour fixer un plafond d'endettement, la Municipalité s'est basée sur une feuille de route. Celle-ci a pour but de concrétiser des actions sur la base des critères d'un développement durable et soutenable. L'environnement, le social et l'économie, 3 points qui sont interdépendants et doivent assurer une qualité de vie durable à Vich. La Municipalité a fixé 4 axes prioritaires pour la législature 2016-2021 avec des objectifs précis :

- Le patrimoine architectural et construit :
  - Garantir un développement urbanistique harmonisé
  - Entretien et améliorer le patrimoine communal, exemple améliorer le tour de la Serine
  - Favoriser la mobilité douce, exemple les autoroutes viennent à saturation
  - Embellir les espaces publics
- Cohésion sociale :
  - Mener des actions de prévention visant à protéger les plus faibles, exemple en cas de forte chaleur, un petit tour chez les aînés, pour s'assurer que tout se passe bien.



- Encourager les logements à loyers abordables
- Faciliter l'accès aux services sociaux
- Soutenir les sociétés locales
- Favoriser les échanges et les lieux de rencontre
- Economie et finances :
  - Assurer des investissements optimisés et mesurés
  - Œuvrer pour une gestion communale saine et rigoureuse
  - Offrir des opportunités aux jeunes et aux chômeurs
  - Soutenir le tissu économique local
- Ressources naturelles et environnement :
  - Lutter contre les pollutions (bruit, air, eau)
  - Faciliter le tri et la valorisation des déchets
  - Mettre en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité, exemple les haies sur la rue de la Duda
  - Valoriser les énergies renouvelables

Toutes ces demandes devront passer devant le Conseil Général.

Les principaux objectifs de cette législature, seront la réalisation du bâtiment multifonction, l'assainissement des chauffages des bâtiments communaux, la majorité étant encore à l'électrique. En 2020, les taxes sur l'électricité vont augmenter de manière importante. Ceci pour inciter les gens à utiliser des énergies renouvelables. La modération de trafic, le terrain multisport et une zone activité plein air sont aussi des objectifs. Enfin, il y aurait aussi les projets de déclasser certaines parties du cimetière et d'améliorer les outils pour la commune, pour le greffe et des fonds pour l'énergie.

Voici ces objectifs détaillés en 16 points par le **Syndic**, à mettre en place dans cette législature pour pouvoir fixer le plafond d'endettement :

1. Modération du trafic : route de Begnins, à l'entrée de Vich et des serres à Monsieur Badan, projet à réaliser rapidement, puisque jusqu'en 2018 en touche de l'argent pour les mesures anti bruits.
2. Route de Begnins, chemin Clos-dessus, un mur sera construit pour les nouveaux bâtiments, une partie de ce mur situé au-dessus du 60 à l'heure, sera prise en charge par le Canton.
3. Rénovation du chauffage de l'église qui tourne à l'électrique.
4. Rénovation du cimetière.
5. Grand projet du quartier de l'église.
6. Place Marcel Poncet, amélioration de l'arrêt de bus.
7. Parking des Pralies à agrandir.
8. Chaufferie qui fait voirie et école, elle sera utilisée également pour le nouveau bâtiment multifonction.
9. Ecole : 2 classes supplémentaires si nécessaire.
10. Bâtiment multifonction, amélioration du parking.
11. Rénovation thermique et chauffage sur le bâtiment Marcel Poncet 3 et 5
12. Terrain multisports et zone d'activité plein air.
13. Rénovation ch. de Bonmont Préavis n°7/2015-2016
14. Plan de quartier de la Bichette amélioration des routes.
15. Préavis n°4/2013-2014 travaux au centre du village, sans revêtement pour l'instant, en attente de la finalisation des constructions des Gaudénies pour le terminer.
16. Prolonger le trottoir pour aller dans ce nouveau centre sur la route de l'Etraz.

Toute cette liste de projets sera soumise individuellement au Conseil Général sous forme de préavis futurs.

## 6. PRÉAVIS N°4/2016-2017 - FIXATION DES PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021.

Le **Syndic** explique que basé sur ses 16 objets de la présentation il faudra pour :

Les Bâtiments : 4'650'000 CHF, pour les Routes : environ 2'400'000 CHF et pour les Parcs, place de sport et cimetièrre 400'000 CHF soit un total de 7 millions de CHF d'investissement. Le cash disponible actuellement est de 2'350'000 CHF environ.

Il faut également évaluer les plafonds d'endettement en tenant compte des associations intercommunales à hauteur de 280'000 CHF (pour l'AISE), à notre charge. Les autres associations n'ont pas de chiffre à transmettre pour l'instant.

Le plafond d'endettement est demandé à hauteur de 6 millions. Le cautionnement est, pour exemple, pour Télé dôle. Les prédécesseurs avaient cautionné pour 36'000 CHF et ce montant nous sera demandé en cas de faillite. L'autorité cantonale nous dit que 50% du plafond d'endettement peut être utilisé pour le cautionnement.

Monsieur **Michaël SCHLEGEL** donne lecture du rapport de la commission des finances. La commission des finances recommande d'accepter le préavis n°4/2016-2017, avec l'amendement suivant : « de fixer les valeurs pour la législature 2016-2021 : 1. Plafond d'endettement à 6'000'000 CHF et 2. Plafond de risques pour cautionnement et autres engagements à 3'000'000 CHF ». D'ajouter au chapitre 4 du préavis n°4 la mention suivante : « La Municipalité confirme que les cautionnements éventuellement accordés seront soumis à l'approbation du législatif communal sous forme de préavis et que la limite disponible serait aussi tenue à jour. »

Le **Syndic** explique que la commission des finances ne peut pas amender le texte mais uniquement la conclusion. Néanmoins, la **Municipalité** donne son engagement de directement tenir compte de cet amendement et s'engage à revenir devant le Conseil Général, pour les cautionnements éventuels.

Le **Président** confirme que finalement il n'y aura pas d'amendement. Le **Président** ouvre la discussion.

Monsieur **Claudio GRECO** constate avec bonheur qu'il y a un bon fil rouge et relève l'effort de pédagogie et de transparence fait par la Municipalité. Nous passons au vote.

*Le préavis n°4/2016-2017 est adopté à forte majorité, 1 abstention.*

Monsieur **Kurt TRITTEN** trouve qu'il y a également un bon travail de projection de la Municipalité. Il donne des renseignements pour l'avenir des finances du Canton. La dette publique du Canton a doublé durant la dernière législature de 4'000'000 CHF à 1'200'000'000 CHF. Le budget du social a augmenté de 5,5 %. Il y a des demandes accrues de demandeurs d'asile et le Canton a l'habitude de les disperser dans les communes. Il demande de prendre compte de ces demandes du Canton par les communes, il y aura certainement des dépenses sociales qui seront dues à cela. Le **Syndic** informe qu'au mois de décembre il y aura le budget et les questions de Monsieur **Kurt TRITTEN** y seront aussi traitées à ce moment-là.

## 7. PRÉAVIS N°5/2016-2017 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2017.

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Madame **Antonella SALAMIN** donne des explications sur cet arrêté d'imposition 2017. La Municipalité propose de garder le même taux d'imposition que l'année dernière. Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Michaël SCHLEGEL**. La commission des finances recommande d'accepter ce préavis n°5.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucun commentaire. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°5/2016-2017 est accepté à forte majorité, 1 abstention.*

## 8. NOMINATION D'UNE COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS ET DE TAXES COMMUNALES.

Madame **Antonella SALAMIN** explique le rôle de cette commission. Elle est nommée pour toute la législature 2016-2021. Cette commission va étudier le recours et statuer. Il y a un dossier en attente. Le **Syndic** explique que la plupart du temps c'est une question de bon sens à avoir pour étudier ces recours.

Sont nommés pour cette commission, par applaudissements :

Monsieur **Anthony PINZELLI**, Madame **Heike GOWAL** et Monsieur **Romain HADORN**

## 9. NOMINATION D'UNE COMMISSION DES BÂTIMENTS.

Madame **Ipekk TRIGG** explique le rôle de cette commission. Par exemple, pour l'assainissement des chauffages des bâtiments communaux, il se peut qu'il y ait des rénovations importantes et il faut que cette commission statue sur le préavis à venir dans ses domaines.

Sont nommés pour cette commission, par applaudissements :

Madame **Nathalie STREIT**, Madame **Marlis FROEHLICH**, Madame **Carol WUERSCH**, Monsieur **Claudio GRECO** et Monsieur **Stéphane BOUCHER**.

## 10. NOMINATION D'UNE COMMISSION DES EAUX.

Monsieur **Richard STOECKLIN** présente la commission des eaux. Il y aura un nouveau règlement pour les eaux potables, sur lequel il faudra statuer.

Sont nommés pour cette commission, par applaudissements :

Monsieur **Bernard HORNUNG**, Monsieur **Jean-Pierre SUTTER**, Madame **Belinda SCHAER**, Monsieur **Goran JOVANOVIC** et Madame **Helga DRIEBERG**.

## 11. NOMINATION D'UNE COMMISSION DES ROUTES.

Monsieur **Jean SOMMER** explique le rôle de cette commission, qui devra statuer sur la poursuite de la modération du trafic.

Sont nommés pour cette commission, par applaudissements :

Madame **Carol WUERSCH**, Monsieur **Michel GUEX**, Monsieur **Éric PASCHE**, Madame **Josée LEUPIN** et Monsieur **Romain HADORN**.



## 12. NOMINATION D'UNE COMMISSION PARC, PLACE DE SPORT ET CIMETIÈRE.

Madame **Antonella SALAMIN** explique le rôle de cette commission. Elle regroupe les aménagements du cimetière et le nouveau terrain multisport, en particulier.

Sont nommés pour cette commission, par applaudissements :

Madame **Anita SANTOS-KOCHER**, Monsieur **Stéphane BOUCHER**, Madame **Heike GOWAL**, Monsieur **Éric PASCHE** et Madame **Marlis FROEHLICH**.

## 13. NOMINATION DE DEUX MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES A LA COMMISSION DE GESTION.

Trois candidats se proposent : Madame **Carol WUERSCH**, Monsieur **Roger BRAND** et Monsieur **Anthony PINZELLI**. Il ne faut que deux candidats supplémentaires, par conséquent l'assemblée vote à bulletin secret. Les scrutatrices font passer l'urne et elles procèdent au dépouillement.

Le **Président** annonce que sont élus :

Monsieur **Roger BRAND** et Monsieur **Anthony PINZELLI**.

## 14. LISTE DES PRÉAVIS POUR LA SÉANCE SUIVANTE.

Le **Président** explique que les préavis sont donnés en avance pour que les conseillers aient l'opportunité de se préparer et de pouvoir interpellier le bureau ou les commissions avant le prochain conseil.

- Budget 2017.
- Révision du règlement sur la distribution de l'eau potable.
- Demande de crédit de l'aménagement du trottoir de la route de l'Etraz.
- Demande de crédit pour l'engagement d'un bureau d'assistance, pour le bâtiment multifonction.

## 15. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

### a. DESTINATION DES JETONS DE PRÉSENCE DE LA LÉGISLATURE 2011-2016

Le **Président** donne la parole à Monsieur **Roger BRAND**, président sortant. Il explique que durant la précédente législature les conseillers avaient donné leurs jetons de présence de 2 CHF par séance pour une œuvre de bienfaisance de la région. 57% de présences, soit 734 personnes présentes lors des Conseils sur toute la législature 2011-2016. La somme correspondante pourrait être attribuée à l'association des Cartons du cœur de Gland, comme par le passé, soit  $734 \times 2 = 1'468$  CHF.

Madame **Belinda SCHAER** propose l'institution de Lavigny. Madame **Anita SANTOS KOCHER** propose l'Association des familles du quart monde de l'ouest Lausannois. Monsieur **Claudio GRECO** explique que la somme est relativement modeste et pense qu'elle doit être remise à une seule association de bénévoles, tel que les Cartons du cœur.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucun commentaire. Le **Président** propose de voter sur l'option des Cartons du cœur. Nous passons au vote.

*Les Cartons du cœur sont acceptés à forte majorité.*

## b. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le calendrier des séances à venir.

- 6 décembre 2016
- 21 mars 2017
- 20 juin 2017
- 3 octobre 2017
- 5 décembre 2017

Le **Président** remercie et félicite les présidents des commissions finances et gestion pour leur excellent travail. Madame **Nathalie STREIT** annonce la pièce de théâtre du samedi 12 novembre, « *Mon chien s'appelle Michel* ». Monsieur **Mark TRITTEN** remercie la Municipalité pour avoir respecté les délais de remise des préavis et des séances d'information.

### ➤ CONTRE-APPEL.

Le contre-appel est dispensé puisque personne ne « s'est sauvé », Madame **Helga DRIEBERG**, scrutatrice, était installée en fond de salle pour cette raison.

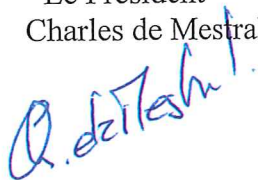
Le **Syndic** remercie l'assemblée d'avoir accepté tous les préavis et d'avoir renouvelé la confiance en la Municipalité.

### ➤ CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Clôture de la séance 22h10

Au nom du Conseil Général

Le Président  
Charles de Mestral



La Secrétaire  
Valérie Zeender

